

Ej Sizun Modérateur

ROSKOTHEN Ernst August Wilhem

Surnommé "Rosky, Ernest", poète et pianiste émérite, nommé juge de 1941-1944 au tribunal militaire allemand du Grand Paris (Militär Gericht der Kommandantur von Gross-Paris), section B, sous-section V, situé au 11 et 11bis rue Boissy d'Anglas (VIIIème), destinée à juger les affaires des militants de la Résistance française.

Accusé d'avoir participé, comme président ou procureur de la Cour martiale, à 250 audiences environ contre les résistants accusés d'espionnage, d'actes hostiles à l'autorité occupante ou coupables de "terrorisme". Il paraît qu'il n'est pas un criminel de guerre ! Il paraît qu'il faisait son devoir, ce juge, en condamnant des Français à mort.

– « C'était la guerre », et la guerre, il la faisait en fournissant les pelotons d'exécution du Mont-Valérien. 211 exécutés, près de mille déportés dont la majeure partie (Nacht und Nebel) n'est pas revenue...

État civil

Naissance le 7 juin 1907 à Eschweiler près d'Aix-la-Chapelle (Bas-Rhin, Allemagne). Famille rhénane catholique depuis sept générations, fils d'un professeur de lycée à Essen-Steele (Rhénanie). Trois frères (Walter, Hermann et Rolf) ont suivi des études de médecine.

Donnant des concertos pour piano (dont des œuvres de Mozart), l'objectif de carrière du jeune universitaire, qui a étudié le droit à Genève, Munich et Münster, était une carrière diplomatique. Il séjourna en Suisse et en Grande-Bretagne pour apprendre le français et l'anglais.

Décédé le 14 octobre 1997 (90 ans).

État de services durant l'ère nazie

De famille et de sentiments antinazis, mais obligé comme tout fonctionnaire d'adhérer au Parti, il devint membre actif et se distingua par son activité comme "Blockleiter" (responsable local), à Essen-Steele, qui lui assura un rapide avancement.

Au regard des événements de 1933 et sous la rencontre avec le juge FREISLER Roland, représentant de la terreur judiciaire nazie à Berlin, il décide de devenir juge.

1937 : promotion au poste de juge auxiliaire permanent auprès de la Cour d'appel du tribunal de district d'Essen.

Septembre 1938 : appelé par la Wehrmacht en garnison à Osterode (Harz) pour y effectuer sa première période d'entraînement militaire.

17 juillet 1939 : rappelé à la caserne d'infanterie de Hesford (Westphalie). Nommé caporal, le 1er septembre 1939.

Début 1940 : nommé sous-officier, dirigé sur l'école d'officiers à Doeberitz, près de Berlin. Promu adjudant le 1er octobre et sous-lieutenant le 11 novembre.

1er octobre 1940 : 45ème régiment d'infanterie, alors stationné dans la région de Sainte-Menehould (Marne).

Janvier 1941 : appelé comme substitut à la Cour martiale de la 263ème Division qui siégeait à la préfecture de Châlons-sur-Marne où il présidait en uniforme de lieutenant quelques procès contre les militaires allemands.

1er juin 1941 : célibataire de 34 ans, gagne Paris et se met à la disposition de l'officier principal de justice militaire nazi LUBEN, sous les ordres du Commandant militaire en France (Militärbefehlshaber in Frankreich) von STÜLPNAGEL Otto.

Nommé juge au Tribunal militaire allemand du Grand Paris, il choisit volontairement la section B, sous-section V, c'est-à-dire chargé de de la répression, de la la torture et du jugement de la Résistance française. La Cour martiale était installée d'abord rue Saint-Dominique puis rue Boissy-d'Anglas. Le personnel logeait à l'angle de la rue à l'hôtel Crillon donnant sur la place de la Concorde. C'est à l'hôtel Continental, rue Castiglione, qu'il avait son bureau.

Se référant aux articles de loi : code pénal du Reich (RStGB), code pénale militaire (MStGB), ordonnance pénale spéciale de guerre (KSSVO) et autres ordonnances prévoyant des sanctions spéciales, au cours de 250 audiences environ, en tant que conseiller de Justice militaire (Kriegsgerichtsrat) il a cumulé tantôt les fonctions de procureur (Ankläger), tantôt celles de juge d'instruction (Untersuchungsrichter) ou de président des débats (Verhandlungsleiter)... Ainsi, non seulement il a pu surveiller les interrogatoires, mais il a procédé lui-même, donné des ordres aux policiers et gardiens de prison et contrôlé les exécutions...

10 janvier 1943 : BOETTICHER, officier général de justice militaire en France, envoie ROSKOTHEN à Lyon et à Marseille pour y installer les tribunaux militaires et s'entretient avec l'officier principal de justice auprès d'ABRECHT, commandant de la Wehrmacht de la zone sud. Puis rentre à Paris, mais aussitôt après, il est délégué à Tunis où il débarque en mars 1943. Il ne préside qu'une seule séance du tribunal nazi dans cette ville qui est libérée par les troupes alliées. Il s'enfuit en avion, via la Sicile, regagne l'Allemagne, et fait son rapport à la direction générale de la Justice militaire.

Réclamé d'urgence à Paris où il reprend le 1er juin 1943, ses fonctions à la sous-section V qu'il exercera jusqu'à la libération de Paris.

Après la capitulation

25 août 1944 : arrestation dans l'après-midi avec les officiers de l'État-major allemand qui occupaient l'Hôtel Crillon et où il habitait.

– « Le 25 août, le Major ROSKOTHEN fut chargé par le Commandant de l'Hôtel Crillon de se rendre en parlementaire auprès du Général LECLERC à la Préfecture de Police (Le Major ROSKOTHEN parle parfaitement français) afin d'avoir confirmation de la reddition décrétée par le Général Von CHOLTITZ, reddition dont l'Hôtel Crillon n'avait pas eu d'information officielle. La reddition lui fut confirmée par un Colonel français, et elle eut lieu à ce moment, suivant ses instructions. »

Il sera de ce fait condamné à mort par contumace par le Parti nazi pour avoir effectué l'échange de prisonniers F.F.I. contre des prisonniers allemands. ROSKOTHEN est arrêté en compagnie du lieutenant-colonel, conseiller militaire, DOTZEL Hans, juge de Corps d'armée qui a sévi aussi à Paris de 1941 à 1944.

Interrogé par un officier de renseignements américain dans un camp de prisonniers de guerre à côté de Chartres, emmené aussitôt à Londres, camp n° 13, matricule A 938687 11. Il y est entendu par des spécialistes britanniques du 10 septembre au 12 octobre, et est remis ensuite aux autorités françaises.

18 mai 1945 : interné au dépôt des prisonniers de guerre, numéro 222, au fort de Noisy-le-Sec, et interrogé pendant plusieurs semaines par les officiers des services spéciaux : le colonel CHRÉTIEN et les capitaines COLLINOT et DESORMAUX. Le 7 juillet 1945, ce dernier lui déclare :

– « Malgré le nombre important de condamnations à mort prononcées par vous contre nos compatriotes, vous n'êtes pas considéré comme criminel de guerre. »

On ne peut pas laisser un pareil personnage passer le jour de Noël dans un camp de prisonniers.

Aussi, le 25 décembre 1945, il est emmené chez la comtesse DE SUZANNET Hélène, députée du Parti Républicain de la Liberté (P.R.L.) de la Vendée, à Paris, qui lui a offert son hospitalité dans l'appartement où elle avait caché cinq aviateurs alliés, et où il séjourne en toute liberté. Il ne revient au dépôt de Noisy-le-Sec que le 2 janvier 1946, puis quelques jours après transféré au camp de prisonniers de guerre de Walsbach.

16 janvier 1946 : libéré "persona grata", nommé auprès des autorités militaires françaises d'occupation comme conseiller juridique de la direction française de la justice à Baden-Baden, où il demeure Stephaniestraße 7.

Chargé de la réorganisation de la Justice civile allemande dans tout le territoire occupé par les troupes françaises. Puis de nouveau au pouvoir judiciaire comme magistrat en Allemagne de l'Ouest à Fribourg, Baden-Baden, Bad Dürkheim.

26 mars 1947 : le général BUISSON du Ministère de la guerre lui confirmera sa libération pour services rendus en raison de l'humanité dont il avait fait preuve dans la Justice militaire allemande, et en particulier, des nombreuses vies françaises au péril de sa vie, dans l'exercice de ses fonctions.

Un certain nombre de témoignages de personnalités, particuliers, avocats ou accusés de ROSKOTHEN pendant l'Occupation, et qui l'ont côtoyé n'ont pas hésité à lui témoigner leur reconnaissance et engager des démarches en vue d'obtenir sa libération.

Les familles des prévenus trouvaient toujours en lui un magistrat accueillant et affable, animé d'un esprit compréhensif et bienveillant. Il faisait traîner les dossiers, mais aussi permettait aux familles de prolonger les visites à la prison de Fresnes.

Ainsi lors du procès du groupe "Élie" de Brest, le gendarme GRANNEC était défendu par un avocat allemand, le capitaine SEYFFERT, en relation avec maître HAENNIG Joseph, avocat français chargé de suivre l'affaire. HAENNIG confirma que ROSKOTHEN ne cachait pas ses opinions antinazies, et son désir de faire l'impossible pour éviter l'application des lois sévères de la guerre, regrettant parfois de ne pouvoir aller aussi loin qu'il aurait voulu, pour ne pas être désapprouvé par ses chefs.

Aussi DIZERBO Auguste, pharmacien-chimiste à l'hôpital maritime à Brest, qui avait rejoint la Résistance au sein du réseau du "Musée de l'Homme". Inculpé d'espionnage en faveur de l'ennemi, il vit sa peine commuée de la perpétuité à deux mois de prison.

Cependant, on peut se demander dans quelle mesure ces déclarations donnent une image complète des activités et des pratiques de ce juge. Certains condamnés ont pu finir par développer en égard de la clémence de leurs peines une certaine empathie, voire sympathie. En tout état de cause, les fusillés ou ceux qui ne sont pas rentrés de déportation ne sont pas là pour témoigner en sa faveur.

Il est dit que ses antipathies contre le régime nazi l'ont rendu parfois suspect et son avancement en a été ralenti. Beau parcours toutefois, sous couvert d'une humanité de façade, voire une indulgence qui lui vaudra toutefois d'être promu de caporal en 1939 à colonel à la fin de la guerre.

4 novembre 1949 : appelé comme... témoin libre au procès de GAVEAU Marcel, dénonciateur des résistants du "Musée de l'Homme."

15 juin 1950 : appelé comme témoin au procès du capitaine MARTINEAU Maurice (2ème bureau) agent double, renseignements militaires à l'ennemi.

1950-1952 : détaché auprès du Ministère de la Justice à Düsseldorf et à Bonn en tant que conseiller du tribunal régional supérieur.

Rejoint le Ministère fédéral des Finances à Karlsruhe et à partir de 1960 à Fribourg, pour finir depuis 1964 avec le titre de président des finances.

1971 : retraité à Bad Dürkheim et à Baden-Baden, où il participera à des événements littéraires et musicaux avec sa femme SCHERZINGER Alice, peintre et sculptrice.

Son bilan

Nous connaissons, d'après les aveux formels de ROSKOTHEN lui-même, le nombre de salves des pelotons d'exécution, d'hommes et de femmes torturés et assassinés en déportation, de familles brisées, d'enfants abandonnés, qui ont permis ses promotions.

- 211 combattants français exécutés,

- près de mille déportés dont la majeure partie n'est pas revenue.

Il apparaît d'une façon irréfutable que ROSKOTHEN s'est occupé personnellement des meilleurs et des plus responsables parmi les militants de la Résistance intérieure française, dont les dossiers furent examinés, et qui ont été fusillés ou déportés sur ses conclusions, en vertu de l'ordonnance "Nacht und Nebel".

Notamment :

- fin de juillet 1941 : d'abord connu lors du procès contre le lieutenant de vaisseau D'ESTIENNE d'ORVES Honoré et ceux de son réseau "Nemrod".
- 23 février 1942 : lors du second grand procès, GOTTLOB, assistant de ROSKOTHEN à la même section, a fait déporter ou fusiller au Mont-Valérien, les fondateurs et leurs compagnons, connu sous le nom de "Groupe du Musée de l'Homme" (Comité National de Salut Public).
- Les compagnons de MOULIN Jean, premier président du Conseil National de la Résistance.
- Le réseau "Comète", dont 5 condamnations capitales sur 35 évitées, alors qu'il agissait comme procureur.
- Le premier procès à Rennes ayant été jugé trop clément, deuxième procès à Paris contre le groupe communiste O.S.-F.T.P.F. du lorientais PRIMAS Jean-Louis et 34 autres de Brest, 19 fusillés au Mont-Valérien...
- Le général DELESTRAINT Charles, premier chef de l'Armée secrète (A.S.).
- Le général FRÈRE Aubert qui avait pris la direction de l'Organisation de Résistance de l'Armée (O.R.A.), etc.

Ses publications :

1951 : – "Französisches Strafverfahrensrecht - Rechtsvergleichende Untersuchungen zur gesamten Strafrechtswissenschaft. Code de procédure pénale français - études juridiques comparées sur le droit pénal", édité par Ludwig Röhrscheid Verlag.

– "Die Pampelmuse - Le pamplemousse", poésie moderne, éditeur Oberndorf, Ottodruck.

1979 : – "Groß-Paris, Place de la Concorde 1941-44". Ein wehrmachtrichter erinnert sich - Un juge de la Wehrmacht se souvient. Parution de ses mémoires en allemand à compte d'auteur.

Sources :

Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine, cote 72AJ/260. Lot de 35 lettres de témoignages de défenseurs français qui ont rencontré un magistrat d'une rare et exceptionnelle bienveillance et d'une grande humanité. Elles ont été adressées après la guerre par ROSKOTHEN au Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale à Paris.

Coupages de presse 1949 (Action, L'Humanité, Droit et liberté, La Défense...) lors du procès de GAVEAU Marcel, délateur du "Musée de l'Homme"...



Le juge nazi Roskothén qui fit fusiller au mont Valérien des patriotes français est venu plastronner libre au procès Gaveau

Nous revoyons dans le sang et la boue de ce procès dont l'atmosphère est aujourd'hui irrespirable, comme à couper au couteau.

Dans son box, blême et ravagé de tics, mais toujours égal à lui-même : Gaveau. Au banc de la défense, un ancien ministre de Pétain : M. Tixier-Vignancour, s'accrochant désespérément à une nouvelle demande de renvoi.

Marie-Louise BARRON.

SUITE EN PAGE 2

"J'avais de la sympathie humaine pour ceux que je condamnais à mort"

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Dans la salle, l'ombre, minutieusement filtrée, parmi des robes noires, des hommes et des femmes que nous avons vus défilier à la barre : victimes de Gaveau pour la plupart; tous ont vécu les heures tragiques du « Musée de l'Homme », avant la fusillade de sept de leurs camarades, au mont Valérien.

A la barre des témoins, un Allemand. Un juge nazi. Celui qui présida, trois années durant, la Cour martiale de Fresnes. Le président hitlérien qui prononça les dix condamnations à mort des résistants du « Musée de l'Homme... » et les autres, toutes les autres que l'on ne nous dit pas. Il s'appelle Ernest Roskothén. Il arrive d'Essen où il exerce les fonctions de conseiller à la Cour d'appel. Oui merci, il se porte bien.

Il parait que ce n'est pas un criminel de guerre ! Il parait qu'il faisait son devoir, ce juge, en condamnant des Français à mort. « C'était la guerre », nous dit-il, avec un sourire d'excuse. Et la guerre, il la faisait, lui, en fournissant les pelotons d'exécution du mont Valérien.

Il y a mieux. Ça lui faisait de la peine. C'est comme il nous le dit, ce juge Roskothén : « J'avais de la sympathie humaine pour ces accusés que je condamnais. »

Il est là, cet homme, et tout le

monde à l'air de trouver ça naturel. Le président Pageul a sorti son sourire le plus courtis : de magistrat à magistrat, on se doit bien quelques égards.

Cet homme est là. Il vient de relire, pour être sûr qu'il est bien authentique, le propre jugement qu'il rédigea, en 1941, et qui contenait 10 verdicts de mort. Il cherche consciencieusement dans sa mémoire : « Sénéchal a accusé Gaveau ». Sénéchal, c'est le « petit Sénéchal » de 17 ans, torturé avant d'être fusillé.

Et après ça, ce qu'il peut nous raconter de Gaveau — qu'il méprisait profondément, paraît-il — n'a plus guère d'importance. Le juge Roskothén affirme que Gaveau dénonça ses camarades. Nous le savons déjà. Mais nous savons aussi que c'est lui qui les envoya à la mort.

A la suite de la comparaison du juge Roskothén, la commission nationale permanente des Combattants de la Paix et de la Liberté, l'Association nationale des Anciens Combattants R.F.P.I. et F.T.P.F. rappellent « que Ernst Roskothén est le juge allemand qui a instruit notamment les dossiers de Jean Moulin, du général Delestrang et du général Frère ». Ils demandent son arrestation comme criminel de guerre et « l'ouverture d'une enquête sur les complicités qui ont permis son impunité ».

POURQUOI VOUS NE VERREZ PAS LA PHOTO DE ROSKOTHEN

Coup de sang au procès Gaveau.

Le petit Sénéchal fusillé à 17 ans sous les toiles noires et les fusils du Musée de l'Homme ne survit pas longtemps.

Les jugements et autres méthodes d'obstruction auxquelles M. Tixier-Vignancour, ex-ministre de Vichy, se pendant être adonné n'ont pu empêcher le procès de continuer.

Le procès Gaveau a commencé le 1946.

Mais que saviez-vous de ce juge nazi, ce magistrat qui avait jugé des Français ?

Il s'appelle Ernst Roskothén. Il a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

De 55... le juge Nazi !

Quand l'Allemagne nazie a été vaincue, on a jugé les criminels de guerre.

Le juge Roskothén a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

Il a été condamné à mort par un tribunal militaire français en 1946.

Mais que saviez-vous de ce juge nazi, ce magistrat qui avait jugé des Français ?

Il s'appelle Ernst Roskothén. Il a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

une condamnation à la mort, à l'égard de ces accusés.

Le geste « correct »

Le juge Roskothén a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

Il a été condamné à mort par un tribunal militaire français en 1946.

Mais que saviez-vous de ce juge nazi, ce magistrat qui avait jugé des Français ?

Il s'appelle Ernst Roskothén. Il a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

Il a été condamné à mort par un tribunal militaire français en 1946.

Mais que saviez-vous de ce juge nazi, ce magistrat qui avait jugé des Français ?

Il s'appelle Ernst Roskothén. Il a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

Il a été condamné à mort par un tribunal militaire français en 1946.

Mais que saviez-vous de ce juge nazi, ce magistrat qui avait jugé des Français ?

Il s'appelle Ernst Roskothén. Il a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

Il a été condamné à mort par un tribunal militaire français en 1946.

et une condamnation à la mort, à l'égard de ces accusés.

Le geste « correct »

Le juge Roskothén a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

Il a été condamné à mort par un tribunal militaire français en 1946.

Mais que saviez-vous de ce juge nazi, ce magistrat qui avait jugé des Français ?

Il s'appelle Ernst Roskothén. Il a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

Il a été condamné à mort par un tribunal militaire français en 1946.

Mais que saviez-vous de ce juge nazi, ce magistrat qui avait jugé des Français ?

Il s'appelle Ernst Roskothén. Il a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

Il a été condamné à mort par un tribunal militaire français en 1946.

Mais que saviez-vous de ce juge nazi, ce magistrat qui avait jugé des Français ?

Il s'appelle Ernst Roskothén. Il a été jugé par un tribunal militaire français en 1946.

Il a été condamné à mort par un tribunal militaire français en 1946.

R.C.

QUAND HIMMLER TÉMOIGNE A TITRE POSTHUME (2)

Roskothén était doué ... pour l'assassinat

VOICI les faits, les dates, les noms.
La Cour martiale nazie du Gross-Paris, installée d'abord, rue Saint-Dominique, puis rue Boissy-d'Anglas, comprenait deux divisions : A, qui occupait des militaires allemands et B, destinée à toutes les affaires du pays occupé, aux non-Allemands et en premier lieu aux Français.

La sous-section V

Cette division B comprenait 5 sous-sections. La sous-section V était tout spécialement réservée à la répression contre les militants de la Résistance.

Citons les noms des membres de cette sous-section: Boyesen, Eckardt, Gense, Godlob, Hiesler, Hennig, Janssen, Kewster, Roskothén, Sender, Wandrey et Woehmann.

On peut sans doute les retrouver maintenant parmi les hauts fonctionnaires en Allemagne de l'Ouest.

Le doyen de la section, Alfred Hiesler, recevait de divers organes du S. R. allemand (Abwehr), de la police politique (Gestapo), du Service de Sécurité nazi (S. D.), etc., les dossiers d'arrestations et d'interrogatoires, et les distribuait à ses juges nazis, lesquels remettaient leurs conclusions, soit au commandant en chef militaires du Gross-Paris, soit au chef du gouvernement militaire allemand en France.

La Cour martiale se composait à l'audience : du président, membre de la sous-section V, de deux officiers désignés par les autorités d'occupation et d'un procureur, également membre de cette sous-section V. Tous siégeaient en uniforme.

La Wehrmacht responsable

Il est essentiel de savoir que le système nazi de la lutte contre la Résistance française a été planifié et organisé hiérarchiquement de la base au sommet.

Ainsi, la Gestapo, le S. D., l'Abwehr, les Waffen SS, et tous les services du parti nazi étaient soumis au com-

mandant de la Wehrmacht du Gross-Paris qui avait, dans son état-major, les divers officiers et agents de ces services.

La sous-section V était une branche du commandement militaire ; ses membres commandaient, présidaient et contrôlaient en ce qui concernait les dossiers, qui leur étaient confiés, tous les agissements des enquêteurs et territoriaux hitlériens, de toute appellation.

Ils sont donc entièrement responsables, non seulement des sentences prononcées, mais aussi de tous les traitements subis par les emprisonnés dès le moment même de leur arrestation.

L'ordonnance « Nacht und Nebel »

En décembre 1941, Hitler prenait une ordonnance « pour la poursuite des crimes contre l'armée allemande dans les territoires occupés », plus connue sous le titre de « Nacht und Nebel » (Nuit et Brouillard). Elle a été portée à la connaissance des Cours martiales au mois de mai 1942.

Elle désignait les Cours martiales en terres occupées au profit de celles siégeant en territoire allemand, quand les personnes arrêtées étaient accusées d'avoir participé au combat contre l'armée allemande et le régime d'occupation, et même à l'aide aux aviateurs abattus ou à des prisonniers de guerre évadés ou à l'assistance aux victimes du nazisme.

Mais la Cour martiale du Gross-Paris était chargée, même dans ces cas, de l'instruction et faisait parvenir son rapport au commandant militaire qui décidait en dernier ressort, de la compétence.

Le prisonnier politique renvoyé en principe devant la Cour martiale en Allemagne était remis au S. D. pour le transport, jusque dans un bagne du III^e Reich.

La fonction de juge militaire nazi affecté à l'extermination des résistants, des militaires alliés et de tous les hommes et de toutes les femmes de cœur qui voulaient porter secours

aux persécutés dans leurs atrocités souffrances, était, comme on le voit, d'une grande importance pour l'ennemi.

Il était doué pour tout le territoire français, tous des nazis éprouvés.

Un nazi éprouvé

Roskothén, qui fut président ou procureur de la Cour martiale au cours de 250 audiences environ, était membre actif du parti nazi depuis le 1^{er} mai 1933.

Or, c'est en automne 1934 qu'il a été nommé juge auxiliaire permanent auprès de la Cour d'Appel d'Essen ; il a été nazi avant d'être magistrat titularisé, il est resté magistrat parce que nazi, et il est redevenu magistrat à nouveau magistrat en Allemagne de l'Ouest parce qu'il était nazi !

Roskothén Ernst-August-Wilhelm, né le 21 juin 1907, à Eschweiler, près d'Aix-la-Chapelle, fils d'un profes-

sor de lycée à Essen-Steele, fit de bonnes études juridiques et militaires. Il séjourna en Suisse et en Grande-Bretagne pour apprendre le français et l'anglais et choisit la carrière de magistrat. Il se distingua par son activité au sein du parti nazi, il fut « Blockleiter » (responsable local), à Essen-Steele en automne 1937. Cela lui assura un rapide avancement et à la veille de la guerre, il fut nommé conseiller à la Cour d'Appel d'Essen.

Rappelé le 17 juillet 1939, à la caserne d'infanterie de Hesford (Westphalie), il fut nommé capitaine le 1^{er} septembre 1939, sous-officier au début de 1940. Il fut dirigé sur l'école d'officiers à Doberitz, près de Berlin. Promu adjudant le 1^{er} octobre et sous-lieutenant le 1^{er} novembre.

The right man...

Roskothén se trouva le 1^{er} octobre 1940 au 45^e régiment d'infanterie, alors stationné dans la région de Ste-Menehould (Marne). L'existence hasardeuse et parfois périlleuse d'un officier subalterne et combattant d'infanterie en temps de guerre ne semble guère plaire à cet homme.

Il est manifestement fait pour d'autres besognes que celles des théâtres d'opérations en Afrique ou en Russie.

À partir du mois de janvier 1941, il fut appelé à la Cour martiale de la 25^e division qui siégeait à la préfecture de Châlons-sur-Marne où il présidait en uniforme de lieutenant quelques procès contre les militaires allemands.

Mais cela ne le satisfaisait point, il lui fallait Paris et la population française.

Le 1^{er} juin 1941, son ambition fut satisfaite, il devint officier de justice militaire et choisit volontairement la sous-section V, c'est-à-dire la torture et l'assassinat des patriotes français.

(A suivre.)

Joseph-André BASS.

Lire & La Défense n° 245.



Boris VILDE, condamné à mort par Roskothén.



Place de la Concorde, à l'Hotel Colton, le commandement de l'armée allemande voisine avec l'ambassade des Etats-Unis.



LE JOURNAL VIBRI
HUIT EXECUTIONS capitales
en zone occupée
à la suite de condamnations prononcées par les autorités allemandes

PARIS, 29 août. — Condamnations prononcées par les autorités allemandes du 29 août 1941, ont été condamnés à mort les nommés :
Henri Louis Honoré COMTE d'ESTIENNES D'ORVES, né le 5 juin 1901 à Verrières (France), et Charles Emile BARRIER, né le 9 septembre 1905 à St-Dié (France), et Jan Louis-Guillaume DOORNIK, né le 26 juin 1905 à Paris (France).

Ils ont été fusillés aujourd'hui par les autorités d'occupation. Ces exécutions ont été annoncées à la population par des insertions dans le Journal de la zone occupée. — (Havas-G.P.I.)

C-E : Arrivés
N° 9001
Date 30 JUL 1942
Dossier 43 894



Le lieutenant de vaisseau d'Estienne d'Orves et l'affiche murale annonçant son exécution. « La journée sera dure pour vous demain... » (d'Estienne à son aumônier).

BEKANNTMACHUNG

- Der Kapitänleutnant **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 5. Juni 1901 in Verrières,
- der Handelsvertreter **Maurice Charles Emile BARRIER**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 9. September 1905 in St. Dié,
- der Kaufmann **Jan Louis-Guillaume DOORNIK**, holländischer Staatsangehöriger, geb. am 26. Juni 1905 in Paris,

sind wegen Spionage zum Tode verurteilt und heute erschossen worden.

Paris, den 29. August 1941.

Der Militär-Befehlshaber in Frankreich.

AVIS

- Le lieutenant de vaisseau **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, Français, né le 5 juin 1901 à Verrières,
- l'agent commercial **Maurice Charles Emile BARRIER**, Français, né le 9 septembre 1905 à St-Dié,
- le commerçant **Jan Louis-Guillaume DOORNIK**, Hollandais, né le 26 juin 1905 à Paris,

ont été condamnés à mort à cause d'espionnage. Ils ont été fusillés aujourd'hui.

Paris, le 29 Août 1941.

Der Militär-Befehlshaber in Frankreich.

François-Yves Guillin

LE GÉNÉRAL DELESTRAINT

*Premier chef
de l'Armée secrète*



Photographies anthropométriques
du général Charles Delestraint,
pratiquées dans un
des locaux du Sipo-S.D.
de la rue des Saussaies à Paris.
Septembre-October 1943.

on

35.) B é n é r d, Charles Jacques,
geb. 8.10.1918 in Brest,
wohnt dort, 77 rue Louis Pasteur,
Kesselschmied, verh., keine Kinder,
seit dem 1.10.1942 in Haft;

wegen Freischärlerei und Feindbegünstigung

hat das in der Zeit vom 17. = 20., 23. = 25.8.43 und am 27. und
28.8.43 in Paris zusammengetretene Feldkriegsgericht des Kom=
mandanten von Gross= Paris, Abt.B, an dem teilgenommen haben

als Richter:

Kriegsgerichtsrat Dr. W a n d r e y, Verhandlungs=
leiter,
Hptm. K l o s e, 12./Sich.Reg. 190,
Obgefr. D u c k o r s c h e i n, 7./Sich.Reg.6,

als Vertreter der Anklage:

Kriegsgerichtsrat R o s k o t h e n,

als stellv. Urkundsbehalter der Geschäftsstelle.

Gefr. S e r v a t i u s,

am

28. August 1943

für Recht erkennt;

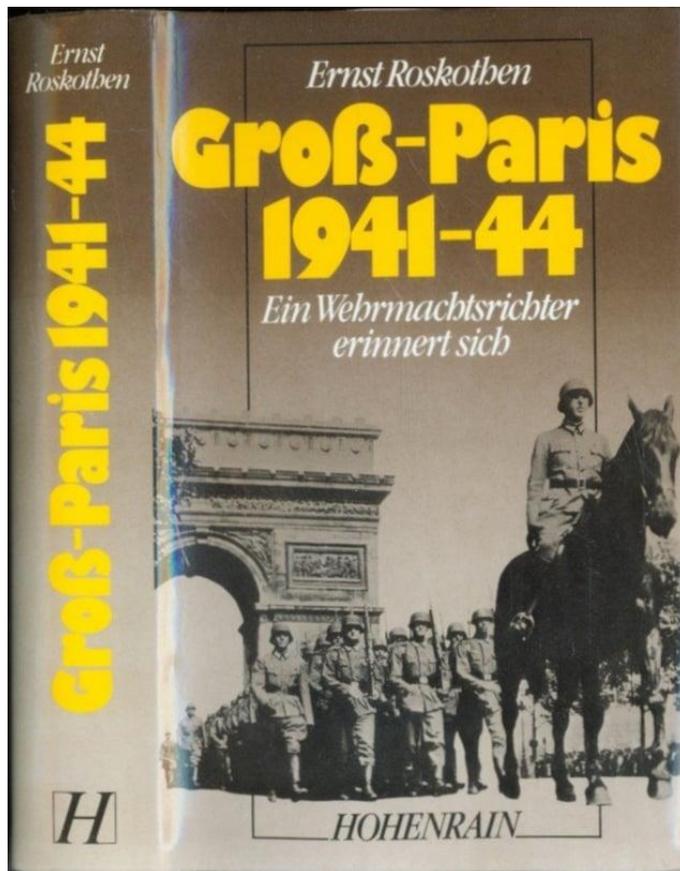
Es werden verurteilt:

1.) wegen Freischärlerei.

die Angeklagten Primas, Le Bail, Giloux, Vuillemin, Abelain,
Rennou, Monot, Argouarch, Lopars, Berger, Teuroc, Albert Rol=
land, Etienne Rolland, Le Gent, Quintric, Depertout und
Frau Salou

zum Tode,

H. W. Wagners
Brest le 2 octobre 1943
Le Pharmacien Chimiste de 2^eème Classe de la
Marine, Ezerbo, Hôpital Maritime de Brest, et Léves que
de Pont l'Abé, Quimper,
A
Madame de Suzannet,
23, rue Greuze
Paris (10^e)
Objet Affaire Roskothén.
Je certifie que le Commandant de l'armée Alleme=
de Roskothén, jugé au tribunal du grand Paris, devant lequel
était inculpé d'"espionnage en faveurisation de l'ennemi", en
l'espèce du gouvernement Britannique, le 2 avril 1943, "est
montré dans son office de Commissaire du gouvernement Alleme=
disvaillant en sa faveur" cette audience, faisant écarter le
premier chef d'accusation et contribuant à faire réduire la
peine des travaux forcés à perpétuité qui m'avait été inflig=
ée le 11 juillet 1941 et n'avait pas été confirmée. Je fus
condamné à 3 mois de prison, et ayant fait 14 mois 1/2 de pri=
son préventive, je fus libéré immédiatement.
(signé, Ezerbo)



Ej Sizun Auteur

Question d'une lectrice : Comment est-ce possible de sortir blanc comme neige après un tel parcours ?! ...

Réponse : Au principe de la dénazification et réintégration des criminels de guerre dans la reconstruction de la nouvelle Allemagne ? 😬